ed franchise extended to that Province; for, under its operation, you would not poll 8,000 votes outside of St. John's and Harbour Grace. The simultaneous polling Act was first introduced in Nova Scotia by the present Judge in Equity, and its operation has proved a great blessing to us in preserving peace and order, and preventing riots and bloodshed in many counties where political feeling ran high. Taking this great blessing away from us will be doing us a great injury, and one that is calculated to restore trouble and confusion, when all this would be avoided by permitting us to retain this beneficial feature in the Act refused. If the Government will not extend this Act to all parts of the Dominion, I hope they will allow it still to be retained in Nova Scotia. The hon. member from St. John stated what a loss it would be to England if the present Prime Minister would have lost his election; but, suppose that he was to be removed by death, would not the Government of England go on the same as ever, and would not the country prosper as if he never had existed? Suppose that the member from St. John would be defeated at the next election—a calamity we would all have to deplore-but if such a thing could be possible, what then but that the people of St. John would have returned another member-certainly not one possessing as much eloquence or as much military experience—but possessing more independence than the present member. Great men change sides, and are removed; and many think that if some of the members of the present Government were cast aside that better men would replace them; but one thing certain is, that the prosperity of the country would not be retarded, should some of them at any time lose their seats at an election.

On motion of Mr. Fortin, the debate was adjourned.

The House then adjourned at 12:35 a.m.

donné tout espoir d'attirer Terre-Neuve dans notre fédération ou d'étendre à cette province le droit de vote tel qu'il le conçoit, parce que si ce système était mis en vigueur, on ne recueillerait pas 8,000 votes à Saint-Jean et à Harbour Grace. La loi sur le scrutin simultané a été introduite pour la première fois en Nouvelle-Écosse par le juge actuel de la Cour d'équité et son application nous a été grandement salutaire, car elle a maintenu la paix et l'ordre et a empêché les bagarres et les effusions de sang dans beaucoup de comtés fortement politisés. En nous enlevant cet énorme avantage, on nous causera un grave préjudice, le tort ainsi subi étant de nature à ramener le désordre et la confusion, alors qu'on pourrait éviter tout cela en nous permettant de conserver cette caractéristique bénéfique de la loi rejetée. Si le Gouvernement n'applique pas cette loi à toutes les parties de la Puissance, j'espère qu'il va permettre à la Nouvelle-Ecosse de la conserver. L'honorable représentant du comté de Saint-Jean nous a dit quelle perte l'Angleterre aurait subie si l'actuel premier ministre avait perdu ses élections; mais supposons que la mort emporte ce dernier, le Gouvernement de l'Angleterre ne continuerait-il pas à fonctionner comme toujours et le pays ne prospérerait-il pas comme si le premier ministre n'avait jamais existé? Supposons que le député de Saint-Jean soit vaincu lors des prochaines élections-un malheur que nous aurions tous à déplorer-supposons qu'une telle chose soit possible et que la population de Saint-Jean le remplace par quelqu'un qui n'ait certes pas autant d'éloquence et d'expérience des choses militaires que l'actuel député, mais qui possède une autonomie plus grande. Les grands hommes changent de partis et disparaissent; et plusieur pensent que si certains des membres de l'actuel Gouvernement étaient mis au rancart, des hommes plus compétents prendraient leur place; mais une chose est certaine, c'est que la prospérité du pays ne serait pas retardée, même si certains d'entre eux devaient un jour perdre leur siège à la suite d'une élection.

M. Fortin propose un ajournement.

La séance est levée à minuit trente-cinq minutes.